

Les lieux de formations en Alsace

Répartition de l'offre de formation



Cartes : SESGARE © 2002 Jean-Patrick Jouhaud IGN-GEOFLA 2001
Source : "Apprentissage du français et des savoirs de base", annuaires Haut Rhin / Bas Rhin, CRAPT CARRLI.

Une offre présente dans les grandes villes et dans certaines villes moyennes

127 lieux de formations sont répertoriés en Alsace (65 sur le Haut-Rhin et 62 sur le Bas-Rhin). La répartition des offres de formations linguistiques paraît homogène. En effet, sur les deux départements alsaciens, il apparaît que des formations sont proposées essentiellement dans les grandes villes, mais également dans la majeure partie des villes moyennes ou des communes où la présence étrangère est importante, comme par exemple dans le Bas-Rhin à Reichshoffen, Sarre-Union, Barr ou Rhinau et dans le Haut-Rhin à Soultz, Altkirch, Thann et Sainte-Marie-aux-Mines (dès 2007).

Quelques secteurs carencés

Néanmoins, au regard de la répartition de la présence étrangère dans la région, on note des carences dans certains secteurs géographiques. Ainsi, dans le Bas-Rhin, si pour le Kochersberg, cette absence peut s'expliquer par la faible proportion d'étrangers qui résident sur ce territoire et suppose une forte attractivité de l'agglomération strasbourgeoise, en revanche, la présence étrangère est importante dans les communes de Wissembourg, Soultz-sous-forêt, Bouxwiller et Ingwiller qui pourtant sont dépourvues d'offres. De même, dans le Haut-Rhin, les secteurs comme Munster, et plus généralement, les vallées vosgiennes sont dans cette situation.

Il semblerait nécessaire, actuellement, au niveau de chaque bassin d'emploi, de se doter d'une offre de formation souple et permanente. Elle pourrait être estimée, à titre indicatif, à un nombre de places prévisibles de 5% de l'effectif immigré recensé par l'INSEE (une place représentant plusieurs bénéficiaires qui s'y succèdent).

Les organismes de formations

Parmi les 31 % des 1 587 structures de formations recensées en 2003 (dont le siège social est en Alsace) qui déclarent la formation professionnelle comme étant leur activité principale, moins d'une vingtaine proposent des formations linguistiques. Ces organismes comme le Greta, Horizons, Créafop, Université populaire... dispensent leurs cours par des professionnels salariés. Ils proposent des formations de 400 à 600 heures, afin de faciliter l'insertion professionnelle de l'apprenant. Les inscriptions à ces prestations sont conditionnées. D'une manière générale, dans le cadre de la formation professionnelle continue, elles sont essentiellement financées par les entreprises, mais selon les cas, la prise en charge peut être faite par les services de l'Etat, de la région ou bien par les personnes elles-mêmes.

Exemple : Le réseau GRETA propose en Alsace, cinq lieux de formation à la langue française (trois dans le Bas-Rhin et deux dans le Haut-Rhin). Sur certains lieux, des cours sont proposés uniquement en direction des femmes. Des groupes de niveaux sont formés. Il propose, outre les cours de langue, également des bilans de compétences, une aide à l'élaboration de projets professionnels...

Centres de positionnement linguistique en Alsace

Deux structures sont habilitées pour établir un Bilan de Prescription et d'Evaluation Linguistique :

- L'Espace Compétence et Acquis Linguistiques (EsCAL) créée en 1997 et en association depuis 2000. Il réalise également des études statistiques sur les besoins en formation en Alsace.

Contact : 15 rue des Orphelins - 67000 Strasbourg - Tél : 03 88 36 92 25

- Le Centre de ressources, de documentation pédagogique et de positionnement linguistique (Papyrus). C'est une association créée en 1993 dont le but est de "favoriser l'apprentissage du français et l'acquisition des savoirs de base dans le respect des personnes et de leur projet". Elle s'adresse aux formateurs, acteurs sociaux et accompagnateurs à la scolarité.

Contact : 42 rue de Bâle - BP 1032 - 68050 Mulhouse Cedex - Tél : 03 89 56 24 77

Centres de ressources

- CRAPT-CARRLI (Bas-Rhin) se définit comme "un lieu d'interface, d'alerte et d'accompagnement des savoir-faire en région". Il appuie les différents acteurs de l'accueil, de l'information, de l'orientation, de la formation et de l'accès à l'emploi par un accompagnement et une mutualisation des pratiques. Il a créé deux annuaires (Bas-Rhin/ Haut-Rhin) "De l'apprentissage du français et des savoirs de base en Alsace", qui recensent les différents lieux de formation.

Contact : 4 rue de Sarrelouis - 67000 Strasbourg - Tél : 03 88 23 83 23
<http://craip-carrli.gip-fcip-alsace.fr>

- Papyrus (Haut-Rhin) - présentation ci-dessus - .

Les centres socio-culturels ou les Maisons des Jeunes et de la Culture

De nombreuses structures à vocation sociale proposent aussi des cours de français. Destinés aux utilisateurs habituels de la structure, il s'agit bien souvent de cours dont la durée hebdomadaire est inférieure à dix heures et dispensés en dehors des périodes de vacances scolaires. Très proches des habitants du secteur où elles sont implantées, elles s'adaptent très précisément aux besoins de leur publics voir proposent des actions en fonction de besoins qu'elles identifient. Ainsi, il n'est pas rare que certains centres organisent des cours réservés aux femmes étrangères comme *par exemple les centres socio-culturels Porte du Miroir de Mulhouse ou Europe de Colmar*. Bien que les cours soient généralement dispensés en journée, certains centres proposent aussi des cours du soir ou le samedi pour les personnes salariées *par exemple le centre socio-culturel du Neuhof à Strasbourg*. Les cours sont généralement gratuits ou à faible participation financière, tout comme les autres actions complémentaires mais en lien avec la langue française, que peuvent être les ateliers d'écriture, les séances de cuisine... ou encore des remises à niveau dans une optique à visée professionnelle. En règle générale, les cours sont dispensés par des professionnels salariés ayant bénéficié d'une formation initiale ou continue parfois secondés par des bénévoles. Face aux difficultés budgétaires auxquelles doivent faire face certains centres sociaux, des associations peuvent également intervenir bénévolement pour dispenser les cours. L'avantage majeur de ces structures, est qu'elles offrent, en parallèle de la formation en langue, un travail sur l'insertion sociale du public. Mais, leurs moyens sont limités. Les formations peuvent devenir rapidement insuffisantes pour les personnes qui souhaitent se perfectionner.

Exemple : Un centre socio-culturel, créé en 1973, installé dans une commune proche de l'agglomération strasbourgeoise propose une diversité de formules à ses membres, essentiellement des habitants du quartier, de cours de français langue étrangère et de cours d'alphabetisation. Malgré ces actions proposées depuis plusieurs années, les responsables constatent un besoin accru concernant des places en formation. Actuellement, le centre répond à deux types de demandes : celle des primo-arrivants (venant principalement des pays de l'est), et celle des immigrations arrivées entre les années 1960 et 80. Il développe des outils pédagogiques différents suivant les groupes (d'âges ou d'origines). Cette adaptation est pour lui fondamentale car partie prenante de l'intégration professionnelle des apprenants. En outre, le centre accompagne ces actions d'apprentissages du français avec des actions de sociabilisation (sorties, fêtes...) afin de créer du lien entre les habitants du quartier, de la commune et avec la société en générale.

S'appuyer sur l'existant

S'appuyer sur un centre socio-culturel ou une MJC déjà bien implanté sur son territoire, peut donc être un atout fort pour toucher au mieux le public étranger ayant besoin de formation linguistique. Celle-ci sera d'autant plus pertinente qu'elle repose sur une connaissance fine des publics présents.

Les associations

Les autres associations, citées ci-après, ne sont pas des organismes de formation linguistique. Pourtant, certaines proposent des actions allant dans ce sens, suite à l'identification d'un besoin, en parallèle ou en l'absence d'une prestation publique. Historiquement, plusieurs types d'associations coexistent.

- Les associations "historiques" (créées par des Français)

Il s'agit d'associations créées par des Français qui "ressentaient le besoin de partager la langue française avec ces hommes et ces femmes venus d'ailleurs travailler en France". L'objectif sous-tendu à la création de ces associations étaient la facilitation de l'intégration des étrangers dans la société française. Ces actions étaient d'autant plus bienvenues, que les étrangers n'avaient pas (avant la loi du 9 octobre 1981) le droit de s'associer, sans autorisation, ni contrôle préalable du Ministère de l'Intérieur.

Exemples : *Trampoline à Molsheim, Asti à Colmar*.

- Les associations "par et pour les étrangers"

A partir d'octobre 1981 (possibilité pour les étrangers de s'associer librement), sont créées des associations par des étrangers. Initialement, elles existaient uniquement pour maintenir un lien avec le pays d'origine et/ou des compatriotes (discussions, jeux de carte, fêtes communes, soutien dans des démarches administratives...). Avec les années, elles ont diversifié leurs actions et certaines proposent des temps d'apprentissage du français.

Exemple : *Association maghrébine de la Montagne-Verte, Strasbourg*

- Les associations de soutien aux étrangers

Ce type d'associations existe depuis plus d'une quarantaine d'années, mais certaines se créent encore. Leurs membres peuvent être soit Français, soit étrangers, soit les deux. Elles mettent en oeuvre des actions visant à faciliter l'intégration des étrangers comme notamment des cours de français mais aussi, pour certaines, des fêtes multiculturelles. *Exemple* : *ASTTu à Strasbourg*.

Exemple : Une association située dans une commune de moins de 10 000 habitants au sud de Strasbourg s'est créée en 1997. Composée uniquement de Français, l'origine de sa création repose sur la volonté de proposer aux étrangers de la commune des cours de Français Langue Etrangère. L'association propose aux personnes la contactant un positionnement linguistique puis les orientent sur des cours (environ 1h30 par semaine) assurés par des bénévoles. Elle s'appuie sur un réseau de formateurs implantés dans les communes rurales voisines. Ce maillage du territoire lui permet de toucher un nombre important de personnes, puisque les bénévoles se déplacent, si nécessaire, chez l'apprenant et s'adaptent à leurs horaires (le soir, le samedi...). Ainsi, en dix ans elle a formé environ 250 personnes de 37 nationalités différentes, résidentes dans 54 villes et villages aux alentours de cette commune. Elle accueille gratuitement tous ceux ne relevant pas du CAI. L'association est financée essentiellement par le Fasilid et la municipalité.

- Les associations généralistes

S'adaptant aux besoins des publics qu'elles touchent, des associations comme la Croix-rouge, l'Alliance française proposent également des cours.

En fait, le cadre associatif est très souple, ce qui permet de proposer une diversité de formules de fonctionnement. Cette diversité se retrouve dans les modes de cours d'apprentissage de la langue et l'insertion sociale proposés. Dans la majeure partie des cas, les formations à la langue sont assurées par des salariés ayant bénéficié d'une formation.

Ces différentes structures présentent sur un même territoire peuvent être complémentaires tant dans l'offre de formation qu'elles proposent, que dans les méthodes pédagogiques qu'elles mettent en oeuvre. En outre, aux besoins de chaque apprenant peuvent correspondre plusieurs réponses : l'éducation populaire, les actions socio-culturelles, l'éducation tout au long de la vie, la formation professionnelle... De plus, en fonction du statut de l'apprenant : actif, inactif, demandeur d'emploi, salarié... les formules de formation et leur prise en charge peuvent varier.